

ADM-91-2022

TRAVAUX PUBLICS – OUVERTURE DE CHAMBRE TELECOM

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
N° 29B RUE JULIEN LENEVEU

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET – 19 rue de Cracovie – 21850 SAINT-APPOLINAIRE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement au réseau de télécommunications au niveau du n°29 B rue Julien LENEVEU à SAINT-MARCEL pour le compte de SFR,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation au droit du chantier au n° 29 B rue Julien LENEVEU,

ARRÊTE

Article 1er : Le lundi 26 septembre 2022 de 8h00 à 18h00, lorsque la signalisation sera mise en place, au niveau du n° 29 B rue Julien LENEVEU, la circulation sera alternée manuellement

Article 2 : L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CIRCET, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 09 septembre 2022

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture

le

et publié, affiché ou notifié

le 12 SEP. 2022

Le Maire,
Raymond BURDIN

